

Une PME belge sur huit souhaite se développer à l'échelle internationale, de préférence en Europe

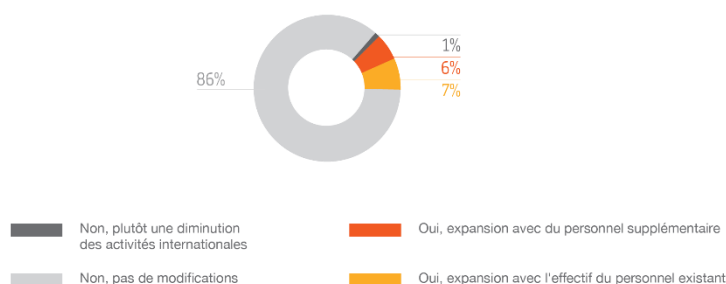
Le manque de clarté de la législation locale en ce qui concerne l'emploi et la sécurité sociale constitue apparemment l'obstacle principal

- Environ une PME belge sur huit (13,1 %) souhaite se développer à l'échelle internationale au cours des quatre prochaines années : 6,1 % souhaitent engager du personnel à cet effet ; 7,0 % veulent entreprendre ce changement avec l'effectif du personnel existant ;
- Un quart de ces entreprises (25,1 %) indiquent que le manque de clarté de la législation locale par rapport à l'emploi et les obligations en matière de sécurité sociale constitue l'obstacle principal ;
- Plus de trois entreprises sur quatre envisagent d'entreprendre cette expansion en Europe : 29,4 % dans nos pays voisins et 47,7 % dans d'autres pays européens. Près de 11 % envisagent une expansion en Afrique ; 7,9 % en Asie-Pacifique (APAC) et 4,1 % aux États-Unis ou au Canada ;
- 8,3 % de nos PME disent avoir déjà un établissement avec du personnel à l'étranger ; en 2016, ce chiffre était établi à 5,4 %.

Bruxelles, le 3 mai 2019 – Malgré le fait que la moitié de nos PME belges (entreprises de moins de 100 travailleurs) disposent de fournisseurs internationaux, seule une PME sur huit a l'intention de se développer à l'international au cours des quatre prochaines années. Les trois quarts des PME belges avec des ambitions internationales privilégient nos pays voisins ou les pays du reste de l'Europe. Le manque de clarté de la législation en rapport avec l'emploi des travailleurs et la sécurité sociale semble constituer la principale pierre d'achoppement. Ces constatations sont les principales conclusions qui ressortent de l'enquête du prestataire de services RH SD Worx menée auprès de 1004 chefs d'entreprise et responsables du personnel.

Une PME belge sur huit souhaite continuer à se développer à l'international d'ici 2023

VOLONTÉ DE DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER D'ICI 2023



source : SD Worx

13,1 % des entreprises interrogées ont des projets d'expansion internationale.

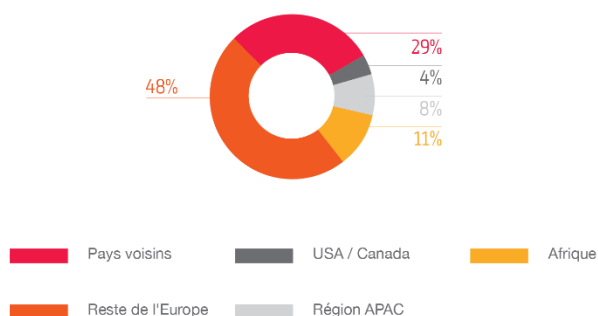
En revanche, près d'une PME sur cinq (ou 17 %) indique ne pas vouloir se développer à l'échelle internationale et pour un quart (24,1 %) de celles-ci, une expansion n'est pas du tout à l'ordre du jour. Il s'agit ici de profils spéciaux et d'indépendants, tels que des médecins de famille, des établissements horeca ou des salons de beauté.

Un quart est déjà représenté en dehors des frontières belges

Parmi les PME belges interrogées, les trois quarts ne sont actuellement pas représentés en dehors de la Belgique ; un quart est bien représenté à l'étranger : cette représentation est possible au moyen d'un établissement, mais également avec un représentant issu de la Belgique ou d'un autre pays. Parmi le quart de PME qui est représenté en dehors de la Belgique, environ 15 % sont représentés dans maximum 5 pays et un peu plus de 10 % dans plus de 6 pays. La taille de l'entreprise constitue le facteur principal : plus de la moitié des grandes PME (50-99 travailleurs) sont déjà représentées à l'étranger.

Les PME privilégient l'Europe et les pays voisins pour leur expansion

QUELLES SONT LES RÉGIONS DE PRÉDILECTION DES PME POUR LEUR EXPANSION ?



source : SD Worx

Vassilios Skarlidis, Directeur Régional PME auprès de SD Worx confirme : « *Les PME privilégient souvent nos pays voisins pour commencer leur expansion et affectionnent également le reste de l'Europe. Il est frappant de constater que des entreprises issues de tous les secteurs possibles s'internationalisent.* »

Manque de clarté de la législation locale par rapport à l'emploi des travailleurs et à la sécurité sociale

Un quart des PME interrogées (25,1 %) indiquent que le manque de clarté de la législation locale par rapport à l'emploi et aux obligations en matière de sécurité sociale constitue la pierre d'achoppement principale à l'expansion vers de nouveaux marchés. Pour 6 % d'entre elles, l'imposition n'est pas claire non plus.

Donnée étonnante : 15,5 % des PME indiquent qu'elles ne trouvent pas les profils (locaux) adaptés et à peine 1,2 % énoncent des raisons financières comme obstacles.

Augmentation des PME qui disposent d'un établissement avec du personnel à l'étranger

En comparaison avec 2016, nous constatons une augmentation des PME disposant d'un établissement à l'étranger, passant de 5,4 % à 8,3 %. Cette méthode ne constitue pas le seul moyen de se développer à l'étranger.

« Il existe différentes méthodes pour mettre en œuvre une croissance internationale. Une entreprise/un employeur belge peut d'une part employer des collaborateurs locaux qui travaillent sur place (à l'étranger) ou d'autre part envoyer un travailleur belge à l'étranger de manière temporaire. Enfin, un travailleur belge ou étranger peut également exercer des activités en Belgique et dans d'autres pays (fractionnement de salaire, détachement) », précise Vassilios Skarlidis de SD Worx à propos de ces obstacles.



« Il est indispensable de bien guider nos PME par rapport à leur obstacle le plus important : à savoir l'application correcte de la réglementation locale et internationale par rapport à l'emploi en matière de sécurité sociale, de droit du travail et de droit fiscal. L'élaboration d'un contrat de travail à l'étranger peut se faire facilement, mais il est nécessaire d'y accorder une attention particulière, qui est également de mise pour la modification du contrat de travail existant. Pour un payroll local, il est préférable de prévoir un délai de mise en œuvre moyen de huit semaines : pour la demande d'informations nécessaires, les inscriptions spécifiques auprès des instances publiques et le premier calcul de paie. Si aucun payroll n'est nécessaire, l'emploi à l'étranger peut débuter plus rapidement. »

Haemers Technologies est une société belge, qui développe de nouvelles compétences et techniques dans le domaine de l'assainissement des sols par désorption thermique in situ et on site. Les bureaux sont situés à Bruxelles 1120 mais leurs activités, en pleine croissance, se déroulent dans le monde entier.

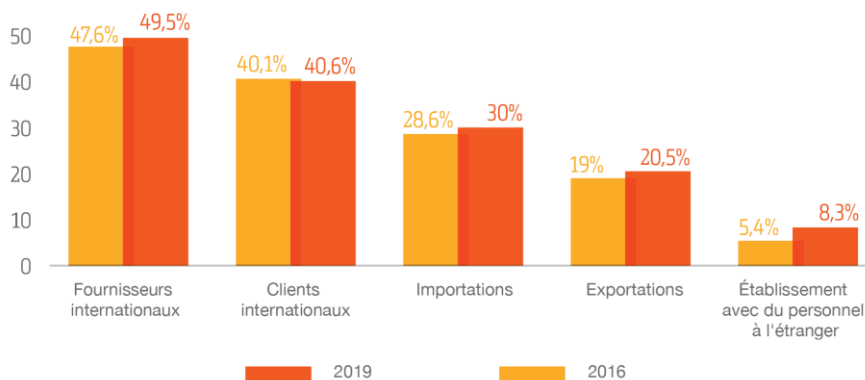


Nadia Leroy, HR Manager témoigne des défis : « Nous sommes une PME en pleine expansion, l'équipe composée de 6 personnes au 1^{er} semestre 2016 est passée à plus de 50 à ce jour. Nos chantiers se trouvent actuellement en Italie, en France, en Chine et nous démarrons à Singapour. Nous contribuons à dépolluer la planète. Jusqu'à présent je m'occupe seule de toutes les formalités HR, soutenue par SD Worx pour certaines questions. Etant donné notre activité internationale, je compte encore plus m'appuyer sur les conseils de SD Worx. Dans un premier temps, ils viendront faire un audit de nos procédures afin de les challenger au niveau de thématiques telles que : la flexibilité des heures de travail, les nouveaux régimes de travail, etc Notre équipe est composée pour moitié d'ingénieurs qui sont amenés à se rendre sur nos chantiers de 1 jour à 2 mois ... » Elle poursuit : « C'est très complexe et différent d'un pays à un autre. Nous devons d'une part assurer leur sécurité et d'autre part la légalité. Les informations ne sont pas faciles à trouver. Saviez-vous par exemple, qu'outre le formulaire classique de détachement, tout employeur établi hors de France qui prévoit d'effectuer une prestation de service sur le territoire français, même pour une journée, doit transmettre une déclaration préalable de détachement à l'inspection du travail ? Gare aux amendes salées ... ».

En ce qui concerne les fournisseurs, clients, importations et exportations à l'échelle internationale, les pourcentages restent plus ou moins similaires à la situation d'il y a trois ans. Une tendance se dessine

tout de même : plus l'entreprise est grande, plus l'activité internationale est grande. Une PME de 50-99 travailleurs sur trois affirme par exemple disposer d'un établissement avec du personnel à l'étranger.

ACTIVITÉ INTERNATIONALE DES PME BELGES



source : SD Worx

Pour ses **prévisions d'emploi trimestrielles**, SD Worx a interrogé pour la 35^e fois un nombre représentatif de PME belges sur leurs attentes en matière d'emploi. 1004 entreprises comptant de 1 à 99 travailleurs ont pris part à cette édition de l'enquête. Pour l'ensemble de l'échantillonnage, la marge d'erreur est de 3,0 %. L'enquête a été réalisée par le bureau d'étude WES.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :
Eva De Schryver, responsable des relations de presse pour la Belgique
Eva.deschryver@sdworx.com
Tél. +32 496 02 67 08

À propos de SD Worx

SD Worx propose des prestations de services spécifiques aux PME, notamment en matière d'avantages extralégaux. La division PME de SD Worx compte plus de quatre cents collaborateurs.

Ils prennent en charge ensemble quelque 47.000 employeurs-PME, qui occupent au total plus de 280.000 travailleurs. La prestation de services est fortement développée au plan régional par l'intermédiaire de 28 bureaux locaux. Chaque équipe PME régionale offre une prestation de services globale en matière de calcul salarial, de législation sociale et de politique du personnel, avec les conseils pratiques d'une personne de confiance qui connaît à fond la problématique des PME.